

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2023

Convocation du 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Nombre de Conseillers présents : 18

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 6 avril 2023.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, LUCIEN, ORIEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nadine LINARD
Mr Thierry LE MARREC donne pouvoir à Mme Raphaëlle DESPLATS

Absents : Mme LOISON Katy
Mr GUILLEUX Michel
Mr CONGNARD André
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 30/03/2023
Affichage : 06/04/2023

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

OBJET : Vote des taux de fiscalité 2023

Annule et remplace la délibération n°DEL03042023017

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2022 :

Taxes	Taux N-1 de la collectivité	Produit fiscal à taux constants
TFB	44.63	909 113
TFNB	35.29	105 694
TH	15.30	43 512
		1 058 319

et propose de les augmenter pour 2023, 3 variations différenciées possibles, à savoir :

1^{ère} variation

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20230403-DEL03042023024-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

Variation différenciée				
Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
	3.30	46.10	939 057	29 944
	0	35.29	105 694	0
	1.02	15.46	43 967	455
		TOTAL	1 088 718	30 399

2^{ème} variation

Variation différenciée				
Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
	3.31	46.11	939 261	30 148
	0	35.29	105 694	0
	1.02	15.46	43 967	455
		TOTAL	1 088 922	30 603

3^{ème} variation

Variation différenciée				
Taux proposé	Variation proposée	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
	3.30	46.10	939 057	29 944
	0.00	35.29	105 694	0
15.74		15.74	44 763	1 251
		TOTAL	1 089 514	31 195

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer la troisième variation différenciée à l'unanimité.

Les taux 2023 votés sont :

Taxe foncière bâtie **46.10 %**

Taxe foncière non bâtie **35.29 %**

Taxe d'habitation **15.74 %**

Le produit attendu s'élève à **1 089 514 €**.



Certifié conforme.
Le Maire, Elisabeth MARQUET.